

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-256

PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon / Secrétaire**

27-2023-05-15-00037 - 2023-34 absence SH (3 pages)

Page 3

## **Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure /**

27-2023-08-11-00002 - Arrêté n°DDTM/SPRAT/2023/151 modifiant l'arrêté DDTM/SPRAT/2023/64 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure (4 pages)

Page 7

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital  
d'Evreux-Vernon

27-2023-05-15-00037

2023-34 absence SH

**DECISION DG N° 2023-34  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE  
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6132-3, L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38, R.6132-16 et R.6145-70,
- VU la décision du 12 mai 2023 nommant **Monsieur Martin TRELCAT** et **Madame Sylvaine DUCOUT**, directeurs, administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Eure Seine,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2022 portant nomination de **Monsieur Stéphane HAMON**, Directeur d'hôpital, est affecté aux centres hospitaliers Eure-Seine, de Bernay et de Verneuil, en qualité de Directeur adjoint chargé des Finances, de l'accueil clientèle, de la certification des comptes et du contrôle de gestion à compter du 15 mai 2023,
- VU la décision de nomination par la Direction Générale du Centre Hospitalier Eure-Seine de **Monsieur Jalal SOUJAD** en tant que responsable de la Direction du Système d'Information aux centres hospitaliers Eure-Seine, de Bernay et de Verneuil à compter du 15 mai 2023,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 04 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur David DELEDICQUE**, Directeur d'hôpital, est affecté aux centres hospitaliers Eure-Seine, de Bernay et de Verneuil en qualité de Directeur adjoint des ressources humaines, à compter du 15 mai 2023,
- VU l'arrêté de direction commune établi par le CNG en date du 12 octobre 2022,
- VU l'organigramme de direction du Centre Hospitalier Eure-Seine – Hôpital d'Evreux-Vernon,
- VU la convention constitutive de groupement GHT ESPO du 29 juin 2016, approuvée par l'ARS de Normandie le 01/07/2016,
- VU les décisions DG n°2023-10, n° 2023-13 et n° 2023-08 portant délégation de signature au bénéfice de Mr DELEDICQUE, Mr SOUJAD et Mr HAMON,

**DECIDE**

**Article 1 : Dispositions Générales**

Sont de la compétence exclusive du Directeur :

- Les conventions de transactions conclues en application de l'article 2044 du Code civil ;
- Les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés ;
- Les conventions avec les organismes de tiers-payant ;
- Les autres conventions et accords avec des organismes extérieurs générant ou susceptibles de générer des charges financières pour l'institution ;

- La signature des contrats de pôle d'activité en application de l'article L.6146-1 du Code de la Santé Publique ;
- Les réquisitions du comptable ;
- Les contrats de la commande publique, tels que : les marchés publics, les concessions de service et les délégations de service public ainsi que leurs modifications
- Les créations de régies d'avances de recettes et de dépôts et les nominations de régisseurs ;
- Les actes relatifs aux opérations immobilières résultant des dispositions de l'article L.6143-7, 9° et 10° ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions relatives aux emprunts ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les sanctions disciplinaires ;
- Les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels ;

ainsi que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier Eure-Seine.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Martin TRELCAT**, administrateur provisoire du Centre Hospitalier Eure-Seine, délégation est donnée à **Madame Sylvaine DUCOUT**, administrateur provisoire du Centre Hospitalier Eure-Seine, à l'effet de signer tous les actes administratifs et d'ordonnancement et de pouvoir adjudicateur relevant de la compétence du Directeur Général.

## **Article 3**

Durant les congés estivaux, soit du 10 au 13 juillet et du 14 août au 01 septembre, de **Monsieur Stéphane HAMON** Directeur adjoint chargé des Finances, de l'accueil clientèle, de la certification des comptes et du contrôle de gestion du Centre Hospitalier Eure-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Martin TRELCAT et Madame Sylvaine DUCOUT**, administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Eure-Seine, délégation est donnée à **Monsieur David DELEDICQUE**, Directeur adjoint des ressources humaines du Centre Hospitalier Eure-Seine et à **Monsieur Jalal SOUJAD**, responsable de la Direction du Système d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine à l'effet de signer tous les actes et documents relevant de la direction des Finances, de l'accueil clientèle, de la certification des comptes et du contrôle de gestion.

## **Article 4**

La présente décision de délégation de signature porte sur les actes et documents relevant de la Direction de Affaires Financières :

- les bordereaux, mandats et titres ;
- les bordereaux de facturation ;
- les opérations afférentes à l'utilisation de la ligne de trésorerie, le cas échéant (tirage et remboursement) ;
- les documents permettant l'information du juge des tutelles en matière de protection judiciaire des majeurs ;
- les courriers relatifs à la gestion courante des services des finances et du service de l'accueil-clients et notamment ceux relatifs à la gestion des réclamations en matière de facturation ;
- les documents liés à la gestion directe du personnel affecté au service des finances et de l'accueil-clients des sites d'Evreux et de Vernon, notamment les tableaux de service et les congés, les autorisations d'absence pour les journées au titre de la réduction du temps de travail et les congés annuels et les évaluations.

**Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2023.  
Elle est valable pour la durée de l'administration provisoire.  
Elle peut être retirée à tout moment.

**Fait à Evreux, le 15 mai 2023**

**Le Directeur  
Martin TRELCAT**



**SPECIMEN DE SIGNATURE**

**Stéphane HAMON**



**Jalal SOUJAD**



**David DELEDICQUE**



Direction départementale des territoires et de la  
mer de l'Eure

27-2023-08-11-00002

Arrêté n°DDTM/SPRAT/2023/151 modifiant  
l'arrêté DDTM/SPRAT/2023/64 portant  
composition de la commission départementale  
de la préservation des espaces naturels, agricoles  
et forestiers de l'Eure



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

### **Arrêté n°DDTM/SPRAT/2023/151 modifiant l'arrêté DDTM/SPRAT/2023/64 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure**

#### **Le préfet,**

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 112-1-11,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** les articles R\*133-1 à R\*133-15 du code des relations entre le public et l'administration,

**VU** la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration du 21 février 2022 modifiant la composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en donnant un siège supplémentaire aux représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements,

**VU** le décret n°1990-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,

**VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

**VU** le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole,

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de l'Eure – monsieur Simon Babre,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM/SPRAT/2015/27 du 15 septembre 2015 portant création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM/SPRAT/2018/74 du 3 septembre 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM/SPRAT/2023/64 du 12 mai 2023 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure (renouvellement, entre autres, des représentants des maires de l'Eure),

**VU** la désignation de France Nature Environnement, en date du 21/07/2023,

**VU** la désignation du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, en date du 27/07/2023,

**Considérant** qu'au regard des désignations sus-mentionnées, il y a lieu de modifier l'arrêté de composition de la CDPENAF,

**SUR** proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n°DDTM/SPRAT/2023/64 du 12 mai 2023 est modifié comme suit :

- M. Jean-Pierre COBERT, est désigné représentant suppléant de France Nature Environnement, en remplacement de M. Jean-Marc HEUDE
- Mme Hana GHLOUCI, est désignée représentante titulaire du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, en remplacement de M. Emmanuel VOCHÉLET

**Article 2** : Le reste de l'arrêté préfectoral n°DDTM/SPRAT/2023/64 du 12 mai 2023 est sans changement.

**Article 3** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

**Article 4** : voies et délais de recours : dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- Un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de l'Eure  
Pôle Juridique Interministériel  
Boulevard Georges Chauvin – 27 020 Évreux
- Un recours hiérarchique, adressé au ministre de la transition écologique

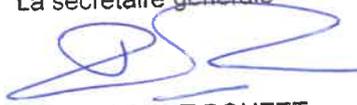
Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- Un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Rouen par courrier (53 avenue Gustave Flaubert – 76 000 Rouen) ou au moyen de l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 11 AOUT 2023

Pour le préfet  
et par délégation  
La secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET

## Annexe

**La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure est placée sous la présidence du préfet du département ou de son représentant et est constituée des membres suivants à compter de septembre 2023 :**

**1. En qualité de représentant du conseil départemental de l'Eure :**

Titulaire : madame Myriam Duteil  
Suppléant : monsieur Jean-Paul Legendre

**2. En qualité de représentants des maires de l'Eure**

Titulaire : monsieur Thierry Plouvier  
Titulaire : monsieur Philippe Picard  
Titulaire : monsieur André Tihy  
Titulaire : monsieur Philippe Doom

Suppléant : monsieur Bruno Six  
Suppléant : monsieur Rémy Lecavelier Desétangs

**3. En qualité de représentant d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L.122-4 du code de l'urbanisme (chargé de l'élaboration d'un SCOT), ayant son siège dans le département :**

Titulaire : madame Nathalie Noël  
Suppléant : monsieur Philippe Halot

**4. En qualité de représentant de la direction départementale des territoires et de la mer :**

Le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant

**5. En qualité de représentant de la Chambre d'agriculture de l'Eure :**

Titulaire : monsieur Guy Jacob  
Suppléant : monsieur Pierre Yves Lenormand

**6. En qualité de représentants des organisations syndicales habilitées à siéger dans les commissions, comités ou organismes du département de l'Eure :**

- Pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Eure :  
Titulaire : monsieur Amaury Levesque  
Suppléant : monsieur Franck Guesdon
- Pour les Jeunes Agriculteurs de l'Eure :  
Titulaire : monsieur Christophe Chopin  
Suppléant : monsieur Paul-Henry Langlois
- Pour la Coordination Rurale de l'Eure :  
Titulaire : monsieur Jacques Lamiot  
Suppléante : madame Maryvonne Choisselet
- Pour la Confédération Paysanne de l'Eure :  
Titulaire : monsieur Daniel Mulet  
Suppléant : Jean-Bernard Lozier

**7. En qualité de représentant de la Coop de France Normandie :**

Titulaire : monsieur Alexis Portheault  
Suppléant : monsieur Jean-Charles Deschamps

**8. En qualité de représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Eure :**

Titulaire : monsieur Michel François  
Suppléant : monsieur Daniel Bussy

**9. En qualité de représentant du syndicat des forestiers privés de l'Eure :**

Titulaire : monsieur Jean de Sinçay  
Suppléant : monsieur Amaury Latham

**10. En qualité de représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure :**

Titulaire : monsieur Dominique Monfilliatre  
Suppléant : monsieur Michel Defever

**11. En qualité de représentant de la chambre départementale des notaires de l'Eure :**

Titulaire : madame Sandra Morin  
Suppléante : madame Armelle Alzonne-Pays

**12. Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :**

- Pour France Nature Environnement Normandie :  
Titulaire : monsieur Jacques Caron  
Suppléant : monsieur Jean-Pierre Cobert
- Pour le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie :  
Titulaire : madame Hana Ghlouci  
Suppléante : madame Anne-Sophie Defonte

**13. Le cas échéant, en qualité de représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité**

Titulaire : madame Emilie Leveau-Vignal  
Suppléante : madame Laurence Guillard